

6211-18-020



12 juillet 2019

SUIVI DES CONSULTATIONS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ET DES AUTOCHTONES

Février à juillet 2019

Dans le cadre de la première partie des audiences publiques du BAPE tenue le 9 juillet 2019, Énergir s'est engagée à effectuer un suivi des consultations auprès des collectivités et des autochtones réalisées depuis février 2019. La période d'octobre 2018 à février 2019 avait été identifiée dans l'étude d'impact environnemental (ÉIE) comme le début de la deuxième phase de la démarche d'information et de consultation d'Énergir. Il avait été précisé à l'addenda 1 transmis au MELCC le 18 janvier 2019 et dans le résumé de ÉIE que la deuxième phase de la démarche d'information et de consultation s'étendrait d'octobre 2018 à février 2019, mais sans s'y limiter et qu'elle se poursuivrait jusqu'à la décision gouvernementale.

Pour assurer le suivi des interactions qu'elle entretient tout au long du projet, Énergir collige dans une plateforme à cet effet toutes les communications effectuées.

Énergir a pour philosophie de favoriser l'information et la consultation dans l'ensemble des phases de ses projets. Pour le projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialoportuaire de Saguenay, des activités et processus sont mis en place également pour la seconde phase de la démarche d'information et de consultation.

Voici les différents éléments qui sont mis en place et rendus disponibles suite au dépôt de l'ÉlE en octobre 2018 en termes d'information et de consultation du public et des parties prenantes afin de les informer, mais aussi pour répondre à leurs questions.

- Site Web dédié au projet qui a été mis à jour à la suite du dépôt de l'ElE et qui contient :
 - un résumé du projet, de ses impacts et des mesures mises en place pour les atténuer;
 - o les coordonnées des responsables du projet en tout temps;
 - o des liens vers l'EIE complète
 - o les dates importantes des audiences publiques du BAPE pour ce projet.
- Ligne téléphonique dédiée au projet
- Adresse courriel dédiée au proiet
- Résumé de l'EIE
- Présentation PowerPoint sur le projet
- Relations de presse concernant le projet
- Réponses aux demandes d'entrevues des médias locaux
- Tournée d'information auprès des parties prenantes
- Rencontres avec les propriétaires fonciers
- Rencontres avec les communautés autochtones

INFORMATION ET CONSULTATION AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ET DES AUTOCHTONES

Information et consultation auprès des autochtones

Nations innues

Tel que mentionné dans le résumé de l'ÉIE, une rencontre a été tenue avec les nations innues de Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit afin de les informer et les consulter au sujet des résultats de l'ÉIE. Cette rencontre s'est déroulée le 4 avril 2019 à Saguenay. À la suite de cette dernière, les nations innues ont été informées du cheminement du projet à travers le processus d'évaluation et d'examen environnemental.

Nation huronne-wendat

Depuis février 2019, la nation huronne-wendat a été informée du cheminement du projet à travers le processus d'évaluation et d'examen environnemental.

Par ailleurs, les échanges se sont poursuivis au sujet de la réalisation d'une étude sur la caractérisation de l'usage passé et contemporain du territoire concerné par la zone à l'étude par la nation huronne-wendat. Cette étude a été livrée par Bureau du Nionwentsïo le 27 mai 2019.

Information et consultation auprès des collectivités

Depuis février 2019, Énergir a entretenu ses relations avec les parties prenantes intéressées par le projet toujours afin de les garder informées du cheminement du projet à travers le processus d'évaluation et d'examen environnemental, de répondre à leurs questions ou préoccupations le cas échéant. Au cours de cette période, nous avons communiqué, sans nécessairement toutes les rencontrer, avec les parties prenantes suivantes.

Liste des parties prenantes contactées ou rencontrées

Parties prenantes	Type de la mission
Propriétaires et riverains	Résidences ou terrains situés près du tracé sélectionné
Administration portuaire de Saguenay	Développement économique
Chambre de commerce du Fjord du Saguenay	Développement économique
Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX)	Développement économique
Promotion Saguenay	Développement économique
Ville de Saguenay	Administration publique/politique
Conseil régional de l'environnement du Saguenay- Lac-Saint-Jean	Préservation de l'environnement
Organisme de bassins versants Lac-Saint-Jean	Préservation de l'environnement

Député fédéral de Chicoutimi-Le Fjord	Administration publique/politique
MELCC	Administration publique/politique
MTQ	Administration publique/politique
Défense nationale	Administration publique/politique
Fédération de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean	Agriculture/foresterie
Hydro-Québec	Distribution d'électricité

De toutes les parties prenantes avec qui Énergir a été en contact au sujet du projet listées ci-haut, des rencontres ont eu lieu avec certaines d'entre elles entre février et juillet 2019.

- MTQ 27 février 2019
- Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean 28 février 2019
- Organisme de bassins versants Lac-Saint-Jean 28 février 2019
- Fédération de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean 28 février 2019
- Chambre de commerce du Fjord du Saguenay 4 avril 2019

Durant la période de février à juillet 2019, les parties prenantes contactées ou rencontrées au courant de cette période ne nous ont exprimé aucune préoccupation supplémentaire qui n'aurait pas été répondue.

PÉRIODE D'INFORMATION PUBLIQUE DU BAPE

Du 9 avril au 9 mai 2019, le BAPE a tenu une période d'information publique visant à offrir l'occasion au public et aux parties prenantes intéressées de se renseigner sur le projet. Le 17 avril 2019, le BAPE a organisé une séance d'information publique lors de laquelle Énergir a présenté le projet et répondu aux questions du public.

Outre les questions posées lors de la séance d'information publique, Énergir n'a reçu, ni par l'entremise du BAPE, ni à l'adresse courriel dédiée ou à la ligne téléphonique dédiée, ni directement par les membres de son équipe, aucune question ou préoccupation durant la période d'information d'un mois.